



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5403>

# SAADIA ET HUSEIN RELAXÉS EN APPEL !

- BDS - Les actions BDS -



Date de mise en ligne : lundi 13 février 2017

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

Publié le 8 février 2017

## COMMUNIQUÉ

**Mardi 7 février 2017, la cour d'Appel de Montpellier a délibéré sur l'affaire Saadia et Husein et a prononcé la relaxe de nos deux camarades injustement condamnés par le jugement du TGI du 6 avril 2016.**

**Saadia et Husein avaient partagé le 6 août 2014 sur FB une image qui était accompagnée d'un texte non visible. Ils ont partagé sans le lire et donc involontairement un texte (caché) odieux, complotiste, négationniste et antisémite sur leur page FB.**



La LDH34, constat d'huissier en poche, a informé un membre du comité de la teneur de ce texte. Prévenus Saadia et Husein ont immédiatement détruit tous les éléments de ce partage. Mais sans même les avoir rencontrés ni entendus, la LDH a porté plainte contre eux pour incitation à la haine raciale ou à la violence en raison de l'ethnie, la nation, la race ou la religion(...), négation de crimes contre l'humanité ( ...). le MRAP s'est rapidement porté partie civile aux côtés de la LDH, suivi par la LICRA, Avocats sans frontière, le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme et France Israël.

Cette relaxe vient mettre fin aux accusations monstrueuses qui pesaient à l'encontre de nos camarades et du comité BDS France 34 dont ils sont les porte paroles.

Nous remercions toutes celles et ceux, ainsi que les partis, syndicats et associations , qui nous ont soutenus dans cette attaque qui a duré plus de deux ans et un grand bravo aux militantes et militants du comité BDSFrance qui ont maintenu le cap de leurs activités dans un contexte de criminalisation du BDS au plus haut niveau.

Comité BDS France 34

7 février 2017